

la pénitence. Le R. P. Célestin, dit le correspondant de l'*Univers*, achève son discours au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Quelques jours après, un autre de ces congrès se réunissait dans la ville de Rodez, et là aussi, le Tiers-Ordre trouvait son apôtre.

Le Congrès, lisons-nous dans l'*Univers*, s'occupant principalement de la question sociale selon les indications du bref de Léon XIII, le Tiers-Ordre de Saint-François ne pouvait pas ne pas être proposé comme un des moyens les plus efficaces pour rétablir dans la société les droits de l'Eglise.

M. l'abbé Touzery, vicaire général, s'est chargé de se faire l'apôtre de cette grande idée, dans laquelle le Souverain-Pontife voit une des sources les meilleures pour le triomphe de l'Eglise.

L'orateur entre parfaitement dans la pensée du Saint-Père et montre comment le Tiers-Ordre est un remède souverain contre les plaies sociales qui nous dévorent. Le Tiers-Ordre, en effet, nous apprend la véritable liberté, qui est celle que l'on trouve dans l'affirmation de la vérité, qui a pour conséquence la pratique religieuse.

Le Tiers-Ordre nous apprend la véritable égalité, la véritable fraternité, puisqu'il crée une vaste famille ayant un même père, un même but surnaturel à poursuivre. M. Touzery invite surtout les hommes à se pénétrer de l'utilité pour eux d'entrer dans le Tiers-Ordre de Saint-François, et de ne pas oublier que le saint Monseigneur de Ségur, le fondateur du Congrès des œuvres, était un des plus fervents apôtres de cette sainte association, et qu'il a déposé dans son testament le pieux désir que les rangs en fussent remplis par ceux qui veulent que Jésus-Christ règne en eux en réalité.

Le congrès a goûté les paroles de M. l'abbé Touzery, et parmi les vœux exprimés par cette assemblée vraiment catholique nous trouvons le suivant :

Considérant :

1<sup>o</sup> Que les congrès catholiques s'appliquent surtout à faire mettre en pratique les enseignements et les instructions qui nous viennent du Pontife romain ;

2<sup>o</sup> Que Sa Sainteté Léon XIII propose le Tiers-Ordre de Saint-François comme un excellent remède aux maux de la société contemporaine et qu'il invite tous les chrétiens à s'y agrégier, notamment dans les encycliques *Auspicio*, *Humanum genus*, *Quod auctoritate apostolica* et dans la Constitution *Misericors Dei Filius* ;

Le congrès de Rodez émet le vœu :

1<sup>o</sup> Que les prêtres et les directeurs d'œuvres s'efforcent de propager le Tiers-Ordre de Saint-François et d'établir des fraternités franciscaines, particulièrement des fraternités d'hommes et de jeunes gens ;

2<sup>o</sup> Qu'ils s'attachent à faire de cette institution la base de leurs associations et de leurs œuvres, pour qu'elles soient toujours vivisées par un esprit vraiment chrétien.

A vous, chers Tertiaires, de vous faire, dans la mesure du possible, les propagateurs de ces idées qui sont celles de Léon XIII ; à vous d'attirer les âmes au Tiers-Ordre, et de travailler ainsi au salut des âmes et de la société. Vous pouvez beaucoup par la parole et surtout par l'exemple. Ne soyez pas l'arbre inutile dans le champ du Seigneur. Ne soyez pas égoïstes ; l'esprit du Tiers-Ordre est un esprit de charité.